

AFFAIRE N° 25 - Acquisition par la Commune de Saint-Denis d'une parcelle de terrain de 1.000 m² situés à Sainte-Clotilde, appartenant à la Société Anonyme des Etablissements IVRIN PAYET, destinés à recevoir la construction d'une cantine scolaire.

M. MONDON donne lecture du rapport :

" Messieurs,

La Commune ne disposant pas de terrain susceptible de recevoir la construction d'une cantine scolaire, a dû contacter la Société Ivrin PAYET qui a accepté de lui vendre une parcelle de terrain de 1.000 m², limitrophe du terrain sur lequel est construite l'école des garçons de Sainte-Clotilde.

Le prix de vente proposé est de 684 frs. le mètre carré.

Messieurs, je mets la question aux voix ./.

Le Maire : Je vous demande, Messieurs, avec insistance, de voter l'acquisition de cette parcelle de terrain de 1.000 m² car nous en avons absolument besoin.

Par la suite nous envisagerons si nécessaire d'acquérir le surplus du terrain qui nous était offert, car mon intention est de créer à Sainte-Clotilde un terrain de sport qui ne sera pas très grand mais qui pourra contenir les installations sportives principales.

Je mets aux voix le rapport qui vient de vous être présenté.

Adopté à l'unanimité.

Approuvé
R. Denis le 21 décembre 1964
P. le Trépel et par
Délégation
Le Secrétaire Général
J. Dupré J. Cluchant